



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale  
Départementale de l'Aisne  
02320 PREMONTRE**

**Marché A Procédure Adaptée  
(Art. 28 CMP)**

**REGLEMENT de la CONSULTATION  
(R.C.)**

**Traitement des boues  
de la Station d'Épuration de Prémontré  
pour l'année 2016**

**Date et heure limites de remise des offres :**

**Le vendredi 8 janvier 2016 à 11h00**

## **Article 1. Objet du marché**

### **1.1. Objet**

Traitement des boues du clarificateur de la Station d'Épuration de Prémontré.

### **1.2. Lieu de livraison**

Station d'Épuration à Prémontré.

### **1.3. Lot**

La prestation fait l'objet d'un lot unique.

## **Article 2. Conditions de la consultation**

### **2.1 Visite sur site**

**Une visite sur site avant la remise des offres est souhaitable.**

### **2.2 Délai d'exécution**

La prestation sera réalisée du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2017.

### **2.3 Mode d'attribution du marché**

Les candidats feront une offre de prix.

### **2.4 Tarif**

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire

### **2.5 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception des offres.

### **2.6 Langue, Monnaie**

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

## **Article 3. Justificatifs à produire**

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées :

### **A - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

- Une lettre de candidature (DC1)
- Une déclaration du candidat (DC2)
- Une attestation sur l'honneur du candidat sur laquelle il affirme ne pas tomber sous le coup des interdictions mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.
- Une attestation d'assurance

Les documents doivent être correctement renseignés **SANS OMISSION**, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société. Le candidat retenu est informé par écrit. Pour obtenir la notification du marché, il doit produire, dans un délai de 8 jours, l'état annuel des certificats reçus modèle DC7 fourni par les services du Trésor ou les attestations fiscales et sociales selon la situation du candidat.

## **B - DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE**

Il est impératif de fournir un acte d'engagement(DC3).

Un bordereau de prix détaillé est à fournir au vu du détail précisé dans le Cahier des Clauses Particulières.

Le Cahier des Clauses Particulières ci-joint est à accepter sans aucune modification.

### **Article 4. Conditions d'envoi et de remise des offres**

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre dans une enveloppe unique.

Cette enveloppe sera adressée à :

E.P.S.M.D. de l'Aisne  
Monsieur VIOLAS  
D.S.E.L.T.  
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

**MAPA : Traitement des boues de la Station d'Épuration de Prémontre  
pour l'année 2016**

**"Ne pas ouvrir"**

La soumission devra être réceptionnée matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le **vendredi 8 janvier 2016 à 11 heures**. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci dessus.

soit remises contre récépissé à la Direction des Services Economiques, Logistiques et Techniques de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront retournés à leurs auteurs

### **Article 5. Jugement des offres et critères d'attribution**

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre la plus avantageuse conformément au critère énoncé ci-dessous :

Coût des prestations : 100%

#### **Article 6. Notification des résultats**

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément au Code des Marchés Publics.

#### **Article 7. Renseignements**

E.P.S.M.D de l'Aisne  
Messieurs VIOLAS et DUMAY  
02320 Prémontré  
Tél : 03 23 23 66 21  
Fax : 03 23 23 66 07

Le candidat déclare avoir pris  
Connaissance du dossier et  
s'engage à en respecter  
**le contenu (\*)**

Établi à PREMONTRE, le 4 décembre 2015

L'E.P.S.M.D de l' AISNE

(\*) Date et Signature du candidat